



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

ARR-2026-0030

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant autorisation de pose d'enseignes

LE MAIRE,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 581-18, R 581-13 et R 581-58 à 65 ;

VU le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ;

VU le Règlement Local de Publicité approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2017;

VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 23 janvier 2026 ;

CONSIDERANT que l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord assorti de prescriptions motivées :

- Les écritures de l'enseigne bandeau auront une hauteur maximale de 50 cm ; aucune lettre d'enseigne ne sera lumineuse.
- Les dimensions de l'enseigne drapeau seront de 50x50x8cm maximum.
- Toute enseigne sera non lumineuse, éclairée uniquement indirectement par de petits spots à leds.

CONSIDERANT la demande pour l'installation d'une enseigne de Madame Magalie BISSON «GROUPAMA CENTRE MANCHE» sur la façade n° 18 rue Thiers à Lillebonne AP N°076-384-25-L0013.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Madame Magalie BISSON n'est autorisée à installer l'enseigne «GROUPAMA CENTRE MANCHE», que dans le respect des prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France, sur la façade n° 18 rue Thiers à Lillebonne.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture du Havre et à Madame Magalie BISSON.

Fait à Lillebonne, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter
de sa notification
La présente décision peut faire l'objet d'un recours
gracieux qu'il vous appartient de m'adresser

Le Maire

Christine DÉCHAMPS

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire